

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 septembre 2021, les ordonnances suivantes:

B-3, o. 098, **C-4.1**, o. 238, **O-0.1**, o. 135, **P-1**, o. 083, **P-12.2**, o. 031, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 239, établissant l'aménagement d'une traverse pour écoliers sur la rue Marie-Anne Est, entre les rues Cartier et de Bordeaux;

C-4.1, o. 240, établissant l'aménagement d'une traverse pour écoliers sur la rue Marie-Anne Est entre les rues Cartier et de Bordeaux dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

01-277, o. 013, relative à une murale permanente intégrant l'inscription de la marque de commerce du commanditaire, le Bar Fly, sis au 4062, boulevard Saint-Laurent.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**), du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier* (R.R.V.M., **P-12.2**) et du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (**01-277**)

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx